



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1323 - Construction de logements sociaux**

**Agrément pour des opérations financées en  
prêt social de location-accession (PSLA) au titre  
de la délégation des aides à la pierre de l'Etat**

**Rapport n° CP/2013/801**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande d'agrément de la Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin pour un prêt social de location-accession (PSLA) correspondant à la construction d'un programme de 5 logements à DONNENHEIM.

Lors de sa réunion du 14 mars 2005, le Conseil Général a décidé de solliciter le Préfet, conformément à l'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, afin de conclure pour une durée de 6 ans renouvelable une convention avec l'Etat en vue de la délégation de compétence pour « l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition, la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement ».

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, le Président du Conseil Général a signé avec le Préfet et le délégué local de l'agence nationale de l'habitat (l'ANAH) une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de la communauté urbaine de Strasbourg.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation la demande d'agrément en prêt social de location-accession (PSLA) de la Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin en vue de la construction en location-accession de 5 logements individuels « Les Houblonnières » situés Lotissement « Les Oies » à DONNENHEIM.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :


*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer un agrément à la Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin pour la construction en location-accession de 5 logements individuels "Les Houblonnières" situés Lotissement « Les Oies » à DONNENHEIM.*

*Elle approuve par ailleurs les conventions ci-annexées, à intervenir entre le Département et la Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin pour l'agrément en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code*

*de la construction et de l'habitation, de 5 logements neufs faisant l'objet d'un contrat de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et la Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin dans le cadre d'une opération de location-accession. Elle autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL